

# MUSIQUE

## CITATIONS

Il n'a plus assez de musique dans le cœur pour faire danser sa vie."

**Louis-Ferdinand Destouches**, dit Céline

"La musique est le refuge des âmes ulcérées par le bonheur. "

**Emil Michel Cioran**

"Si tu veux juger des mœurs d'un peuple, écoute sa musique."

**Confucius**

## DÉFINITIONS

**Musique** : combinaison harmonieuse ou expressive de sons.

Art de s'exprimer par les sons suivant des règles variables selon les époques et les civilisations.

## MOTS CLÉS

Zic, son, danse, festival, rave, concerts, trans ; vibration, art, style, groupe...

## ÉLÉMENTS DE DÉBAT

L'oreille interne est la partie la plus fragile de l'oreille, elle est constituée de quelques milliers de cellules ciliées : c'est notre capital auditif. Lorsque l'oreille est exposée à un volume sonore excessif, un bruit brutal, des sons aigus, une durée d'écoute prolongée... Ces cellules peuvent être abîmées voire détruites, elles ne sont pas réparables, leur destruction est définitive.

Une exposition prolongée à un volume sonore élevé peut provoquer des lésions graves parfois irréversibles : surdité ou acouphènes. Environ 10% des moins de 25 ans entendent mal. Les expositions sonores excessives représentent une des causes majeures de ce déficit.

# MUSIQUE

## RAVE PARTY

### CONNAISSANCES

Seuil acceptable et sans danger : 55 décibels, qui ne devrait pas être dépassé

Seuil de danger : 85 décibels (tondeuse)

Seuil de douleur : 120 décibels (réacteur d'avion 120/130 décibels)

#### Quelques exemples :

Conversation 40 / 60 décibels

Brasserie : 70/80 décibels

Marteau-piqueur = 100 décibels = baladeur à volume maximum (90 /100 décibels)

Sirène d'ambulance = 105 décibels = concert ou discothèque (105/ 120 décibels)

Les établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée (concerts, discothèques, karaoké, bars musicaux...) sont soumis aux articles R 571-25 à R 571-30 du code de l'environnement qui prévoit un niveau maximum de 105 décibels. Les baladeurs musicaux vendus sur le marché français ne peuvent excéder une puissance sonore maximale correspondant à une pression acoustique de 100 décibels.

Pour éviter ces désagréments :

S'éloigner des enceintes.

Porter des bouchons d'oreilles pendant les concerts.

Limiter le volume et la durée d'écoute des baladeurs.

Faire des pauses régulières en discothèque.

Acouphène : bruit ou siflement incessant ressenti dans les oreilles ou dans la tête.

# MUSIQUE

## SITES

**<http://www.ecoute-ton-oreille.com/>**

Site de l'INPES sur les nuisances sonores concernant les jeunes (concerts, baladeurs...).

**<http://www.infobruit.org>**

Centre de documentation et d'information sur le bruit.

**<http://www.audition-infos.org>**

Site animé par des professionnels de l'audition, comprend notamment une animation : "risques auditifs chez les jeunes".

## OUTILS

**« Hein ? ».** AGI-SON

DVD de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute et la pratique de la musique. Ce DVD est complété par un guide pédagogique à télécharger en ligne sur le site du CRDP de Poitou-Charentes : [www.crdp-poitiers.org/hein](http://www.crdp-poitiers.org/hein)

**Les méfaits du bruit.** Assureurs Prévention Santé

Brochure généraliste sur les nuisances sonores.

**Ecoute ton oreille.** INPES

Brochure sur les nuisances sonores, destinée aux jeunes.

**Son.** Technoplus, 2010

Flyer sur les risques auditifs dans les soirées techno.

[http://www.bruit.fr/images/stories/pdf/nancy\\_2010/fabrice\\_perez.pdf](http://www.bruit.fr/images/stories/pdf/nancy_2010/fabrice_perez.pdf)